

## La Maisonnerie

Agence immobilière et réseau de mandataires

## **NET VENDEUR**

Jusqu'a 80 000€ De 80 001 € à 150 000€ Au delà de 150 001

## **HONORAIRES TTC**

Forfait de 5 000€

7%

5%

HONORAIRES CESSION FONDS DE COMMERCE 12%
HONORAIRES VIAGER. 12%
HONORAIRES DE LOCATION 10% DU LOYER ANNUEL
HORS CHARGES

## RÈGLE DE RÉPARTITION DES HONORAIRES ENTRE LOCATAIRE ET BAILLEUR

- LA PART DES HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE ET D'AU MAXIMUM 50%
- LE MONTANT DES HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUL SOMME RESTANTE

BARÈME ALUR (DÉFINIE PAR LE DÉCRET N°2014-890 LE MONTANT DES HONORAIRES À LA CHARGE DE LOCATAIRE EST MAXIMUM

- VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER, ÉTABLISSEMENT DU BAIL 8€/M2
- ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS DES LIEUX 3€/M2